© Drogues Info Service - 21 octobre 2025 Page /

Vos questions / nos réponses

Demande d'aide

Par Profil supprimé Postée le 11/06/2019 21:45

Là je suis dans une situation où j'ai des antixiolitique a ma disposition, j'en ai déjà pris deux en l'espace de deux heures. Ce sont des tranxene 10 mg. Mais je ressent aucum effet. J'ai envie d'en prendre encore, mais je veux pas faire de bêtises. Pouvez vous m'aider svp

Mise en ligne le 13/06/2019

Bonjour,

Dans un premier temps, nous tenions à vous préciser que le délai de réponse est de 48 heures hors week-end et jours fériés. Ainsi, pour toute question qui demande une réponse rapide, nous conseillons de joindre directement nos écoutants soit par téléphone au 0800 23 13 13, tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit, soit par Chat, via notre site internet drogues info service tous les jours de 14h à minuit.

En ce qui concerne votre situation, il nous manque certaines informations pour pouvoir vous répondre de manière précise.

Toutefois, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que ce type de médicament doit être prescrit sur ordonnance par un médecin ou psychiatre. Dans ce cas, il est important de se tenir à la posologie recommandé par le prescripteur, afin d'éviter tout surdosage.

Le fait d'avoir consommé 2 Tranxen en 2 heures, et que ceux-là n'ont pas eu l'effet escompté, nous laisse penser que vous n'allez pas bien d'un point de vue émotionnel.

De plus, le risque de développer une dépendance avec ce type de produit est accru.

Nous vous encourageons fortement à obtenir de l'aide, un soutien, un accompagnement médical et psychologique auprès d'un professionnel de santé, si ce n'est pas déjà le cas.

Pour information, il existe des structures spécialisées dans la prise en charge des dépendances. Il s'agit de CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Vous pourrez y rencontrer des médecins, psychologues, psychiatres, qui feront un point sur votre situation. Les consultations y sont confidentielles et gratuites. Nous vous joignons en bas de message le lien vers un lieu de ce type près de chez vous.

Vous trouverez, si besoin, les coordonnées d'autres centres dans le département, sur notre site internet via la rubrique « adresses utiles ».

Comme nous vous l'avions précisé, n'hésitez pas, aussi, à joindre nos écoutants afin de faire le point sur votre situation. Nous serons à l'écoute de vos difficultés et nous essayerons de trouver, avec vous, une solution adaptée.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA du Forez - site de FEURS

26, rue Camille Pariat - B.P. 122 CSAPAF - Centre Hospitalier du Forez site de Feurs **42110 FEURS**

Tél: 04 77 27 52 66 **Site web**: <u>urlz.fr/lSS0</u>

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Voir la fiche détaillée